

Les conditions générales de vente suivantes (ci-après les « Conditions ») régissent la vente de tous les matériaux, biens, produits ou services (ci-après les « Marchandises ») fournis par Covia Solutions LLC ou l'une de ses sociétés affiliées ou filiales (ci-après collectivement dénommées « le Vendeur ») à tout acheteur de ceux-ci (ci-après « l'Acheteur »). Les ventes du Vendeur à l'Acheteur sont limitées à et expressément subordonnées à l'acceptation par l'Acheteur des présentes Conditions, et s'appliquent nonobstant toute condition générale contradictoire, contraire ou supplémentaire figurant dans tout devis, formulaire de confirmation, facture d'acceptation, connaissance ou autre document ou communication de l'Acheteur. L'acceptation ou le paiement des Marchandises par l'Acheteur vaut confirmation par l'Acheteur au Vendeur que les présentes Conditions s'appliquent à l'achat des Marchandises par l'Acheteur, quelle que soit la forme ou les conditions de la commande de l'Acheteur. Les présentes Conditions constituent l'intégralité des conditions entre l'Acheteur et le Vendeur. Aucune pratique antérieure ou exécution entre les parties, ni aucune coutume commerciale, ne saurait être invoquée pour compléter ou expliquer les termes utilisés dans les présentes Conditions. **TOUTE GARANTIE, CONDITION OU CLAUSE CONTRAIRE FIGURANT DANS UN BON DE COMMANDE OU TOUT AUTRE DOCUMENT DE L'ACHETEUR SERA CONSIDÉRÉE COMME UNE MODIFICATION SUBSTANTIELLE, N'AURA AUCUN EFFET CONTRAIGNANT ET EST PAR LA PRÉSENTE SPÉCIFIQUEMENT CONTESTÉE ET REJETÉE PAR LE VENDEUR.**

1. **LANGUE ANGLAISE.** Les présentes Conditions et tous les documents connexes ont été rédigés en anglais à la demande expresse et avec l'accord des parties, et celles-ci conviennent de mener leurs transactions en anglais. La présente convention ainsi que tous les documents s'y rattachant ont été rédigés en anglais à la demande expresse des parties.

2. **ACCEPTATION DES COMMANDES.** La commande de l'Acheteur n'engage le Vendeur qu'à compter de son acceptation écrite par ce dernier. Toute commande reçue par le Vendeur est soumise à une vérification de solvabilité et peut être annulée si la situation financière de l'Acheteur n'est pas jugée satisfaisante par le Vendeur.

3. **PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT.** Sauf indication contraire expresse sur la facture du Vendeur ou accord écrit du Vendeur, les prix indiqués sont ceux en vigueur au moment de l'offre et sont susceptibles d'être modifiés. Sauf accord écrit contraire du Vendeur, les prix s'entendent ExWorks depuis les locaux du Vendeur (Incoterms 2020), ne couvrent que les Marchandises expressément spécifiées et, sauf indication contraire expresse, n'incluent pas les frais de transport, droits de douane, taxes ou autres coûts supplémentaires, qui sont tous à la charge de l'Acheteur. Tous frais de ce type payés par le Vendeur pour le compte de l'Acheteur seront facturés au compte de l'Acheteur, et le Vendeur pourra imposer des frais de service et de manutention raisonnables au titre de ses démarches et de son paiement anticipé. Le Vendeur peut augmenter le prix de toute Marchandise commandée par l'Acheteur mais non encore expédiée par le Vendeur en fonction de l'augmentation des coûts supportés par le Vendeur pour ces matériaux ou pour la production des Marchandises, y compris, sans limitation, une surtaxe énergétique liée à la production, basée sur l'augmentation des coûts énergétiques du Vendeur dans toute usine du Vendeur produisant des Marchandises pour l'Acheteur. Sauf indication contraire dans le devis, les prix indiqués n'incluent pas les taxes, redevances, prélèvements ou droits fédéraux, étatiques, provinciaux, municipaux, locaux ou autres, qui doivent être payés sans délai par l'Acheteur. Le Vendeur se réserve le droit d'ajuster les prix de toute commande en cas de modifications ou de changements demandés par l'Acheteur après l'acceptation de la commande par le Vendeur. Les frais supplémentaires liés à des services spéciaux ou à toute autre exigence sont à la charge de l'Acheteur. Sauf accord écrit contraire du Vendeur, les factures relatives aux Marchandises sont exigibles et payables net trente (30) jours à compter de la date de facturation. Jusqu'au paiement intégral du prix d'achat et de toutes les autres sommes dues en vertu des présentes, le Vendeur conserve une sûreté sur les Marchandises fournies en vertu des présentes ainsi que sur tous les produits et produits dérivés de celles-ci. L'Acheteur autorise irrévocablement le Vendeur à déposer des déclarations de financement UCC ou des enregistrements de sûretés sur des biens mobiliers auprès des juridictions compétentes, désignant lesdites Marchandises comme garantie. Aucune remise ne s'applique, sauf accord écrit contraire du Vendeur. Si un paiement n'est pas reçu par le Vendeur dans le délai prévu, l'Acheteur sera redevable d'intérêts sur le montant impayé à compter de la date d'échéance du paiement, sans autre avis, au taux de 1,5 % par mois ; toutefois, si ce taux dépasse le taux maximal autorisé par la loi applicable, les intérêts seront alors calculés au taux maximal autorisé. Toute modification des présentes conditions de paiement doit être effectuée par écrit. Le Vendeur peut refuser ou retarder les expéditions ou exiger un paiement à la livraison si l'Acheteur ne s'acquitte pas rapidement des paiements dus au Vendeur.

4. **LIVRAISON.** Les marchandises seront expédiées départ usine du vendeur (Incoterms 2020), sauf accord contraire écrit du vendeur. La propriété et le risque de perte sont transférés à l'acheteur lorsque le vendeur a mis les marchandises à la disposition de l'acheteur ou du transporteur désigné par l'acheteur pour enlèvement. L'acheteur prendra en charge tous les frais de transport, de manutention, de livraison, d'emballage spécial et d'assurance applicables aux expéditions de Marchandises conformément aux conditions de livraison convenues. Le Vendeur ne sera pas responsable des pertes, dommages ou frais résultant de retards ou de la contamination des Marchandises lors de l'expédition ou de la livraison. Des efforts raisonnables seront déployés pour expédier les Marchandises selon le calendrier souhaité par l'Acheteur, mais les dates de livraison indiquées ne sont que des estimations et ne constituent pas une obligation contractuelle. L'acceptation (y compris l'acceptation présumée) des Marchandises par l'Acheteur lors de leur réception entraîne la renonciation à toute réclamation résultant d'un retard. Si l'expédition ou la livraison des Marchandises est retardée par l'Acheteur, celui-ci devra payer sur demande tous les frais engagés par le Vendeur pour la manutention, le stockage et le traitement en temps opportun de la commande de l'Acheteur, ainsi que les frais de surestaries et autres frais similaires, le cas échéant.

5. **FRAITES DE TRANSPORT.** Si le Vendeur accepte par écrit d'organiser et de prépayer les frais de transport, les Marchandises seront expédiées CPT à l'établissement du Vendeur (Incoterms 2020), sauf accord contraire écrit du Vendeur. L'Acheteur devra s'acquitter des tarifs de transport en vigueur au moment de l'expédition, ainsi que de tous les autres frais engagés par le Vendeur dans le cadre du transport des Marchandises, et des frais de service et de manutention raisonnables du Vendeur.

6. **ACCEPTATION DES MARCHANDISES.** Dès réception de l'envoi, l'Acheteur doit immédiatement inspecter les Marchandises. Les Marchandises seront réputées « acceptées » par l'Acheteur lorsque celui-ci (a) notifie par écrit au Vendeur son acceptation, (b) utilise les Marchandises ou en autorise l'utilisation par des tiers, (c) effectue le paiement des Marchandises au Vendeur, ou (d) omet de notifier par écrit au Vendeur tout refus des Marchandises ou toute autre réclamation dans les dix (10) jours suivant la réception des Marchandises. À compter de cette acceptation, aucune indemnisation ne sera accordée pour des réclamations autres que celles relatives à la violation de la garantie du Vendeur prévue aux présentes. Toute réclamation de quelque nature que ce soit relative aux Marchandises soumises aux présentes Conditions (y compris, sans limitation, les réclamations pour défaut, non-conformité, dommage, surfacturation ou divergence de quantité ou de livraison, ou notification de rejet des Marchandises) doit être adressée par écrit au service clientèle du Vendeur dans les dix (10) jours suivant la réception desdites Marchandises par l'Acheteur. L'absence de réclamation écrite constituera une renonciation à ces réclamations et vaudra acceptation des Marchandises par l'Acheteur.

7. **GARANTIE.** Le Vendeur garantit exclusivement à l'Acheteur qu'il détient la propriété des Marchandises au moment de la livraison et que les Marchandises vendues en vertu des présentes sont conformes aux spécifications applicables au moment de la livraison, et aucune autre garantie ne sera implicite. L'Acheteur doit notifier par écrit au service clientèle du Vendeur, dans les dix (10) jours suivant l'expédition, toute non-conformité des Marchandises à la garantie susmentionnée. **LE VENDEUR N'ASSUME EN AUCUN CAS DE RESPONSABILITÉ POUR LES FRAIS DE MAIN-D'ŒUVRE, DE MATÉRIAUX OU AUTRES COÛTS LIÉS AU RETRAIT OU AU REMPLACEMENT DES MARCHANDISES, SAUF APPROBATION ÉCRITE PRÉALABLE. LES GARANTIES ÉNONCÉES DANS LA PRÉSENTE SECTION 7 SONT LES SEULES GARANTIES APPLICABLES AUX MARCHANDISES VENDUES EN VERTU DES PRÉSENTES. TOUTES LES AUTRES GARANTIES NON EXPRESSÉMENT ÉNONCÉES DANS LES PRÉSENTES, QU'ELLES SOIENT EXPRESSES, IMPLICITES OU LÉGALES, Y COMPRIS CELLES DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, OU DÉCOULANT DE LA CONDUITE HABITUELLE DES AFFAIRES OU DES USAGES DU COMMERCE, SONT EXPRESSÉMENT EXCLUES ET NE S'APPLIQUENT PAS.** Aucune affirmation du Vendeur, par des mots ou des actes, autre que celles énoncées dans la présente section 7 ne constituera une garantie ni ne fera partie intégrante de la base de la transaction entre les parties. Le recours prévu aux présentes est le seul et unique recours de l'Acheteur et il ne sera pas considéré comme ayant manqué à son objectif essentiel tant que le Vendeur est disposé et en mesure de réparer ou de remplacer les Marchandises défectueuses. Les dispositions de toute fiche technique émise par le Vendeur ou jointe aux présentes sont purement descriptives et ne constituent en aucun cas des garanties ou des déclarations d' . Les Marchandises non fabriquées par le Vendeur ne sont pas garanties par celui-ci et sont vendues uniquement avec les garanties, le cas échéant, du fabricant concerné. La garantie du Vendeur ne s'applique pas aux Marchandises qui ont fait l'objet d'une altération, d'une mauvaise utilisation, d'une mauvaise manipulation, d'une mauvaise application, d'une contamination, d'une négligence (y compris, sans s'y limiter, un stockage ou un entretien inapproprié), d'un accident, d'une installation incorrecte, d'une modification (y compris, sans s'y limiter, l'utilisation de pièces ou d'accessoires non autorisés), d'un réglage ou d'une réparation effectuée par toute personne autre que le Vendeur ou l'un de ses agents agréés, ou pour lesquelles les tests de l'Acheteur ont utilisé un échantillon non représentatif.

8. **LIMITATION DE RESPONSABILITÉ ; ACCEPTATION DES RISQUES. LA RESPONSABILITÉ DU VENDEUR CONCERNANT SES MARCHANDISES, EN VERTU DE TOUTES LES THÉORIES DE RESPONSABILITÉ OU DE TOUTE LOI, QUE CE SOIT EN MATIÈRE CONTRACTUELLE, DÉLICTELLE (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE) OU AUTRE, SERA LIMITÉE À LA RÉPARATION OU AU REMPLACEMENT DES MARCHANDISES QUE LE VENDEUR A CONSTATÉES DÉFECTUEUSES, OU, AU CHOIX DU VENDEUR, AU REMBOURSEMENT DU PRIX D'ACHAT DES MARCHANDISES CONCERNÉES PAR LA RÉCLAMATION. À LA DEMANDE DU VENDEUR, L'ACHETEUR AUTORISERA LE VENDEUR OU SON REPRÉSENTANT À INSPECTER TOUT PRODUIT PRÉSUMÉ DÉFECTUEUX, Y COMPRIS L'EXPÉDITION DE CES PRODUITS PRÉSUMÉS DÉFECTUEUX VERS LE LIEU SPÉCIFIÉ PAR LE VENDEUR, AUX FRAIS DE CE DERNIER. EN AUCUN CAS LA RESPONSABILITÉ DU VENDEUR DÉCOULANT DES PRÉSENTES CONDITIONS (QUE CE SOIT AU TITRE DE LA RUPTURE DE CONTRAT, DE LA RESPONSABILITÉ DÉLICTELLE, DE LA FAUSSE DÉCLARATION, DE LA FRAUDE, DE LA GARANTIE, DE LA NÉGLIGENCE, DE LA RESPONSABILITÉ STRICTE OU DE TOUTE AUTRE THÉORIE JURIDIQUE) DÉPASSER LE PRIX D'ACHAT DES MARCHANDISES. IL EST ENTENDU ET CONVENU QUE L'ACHETEUR ASSUME TOUS LES RISQUES ET RESPONSABILITÉS RÉSULTANT DE L'ACCEPTATION, DE LA MANUTENTION, DU TRANSPORT, DU STOCKAGE, DE L'UTILISATION ET DE L'ÉLIMINATION DES MARCHANDISES. LE VENDEUR N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ ET N'AUTORISE AUCUNE PERSONNE À ASSUMER EN SON NOM UNE RESPONSABILITÉ QUELCONQUE LIÉE À LA VENTE OU À L'UTILISATION DES MARCHANDISES. LE FAIT DE DONNER OU DE NE PAS DONNER DES CONSEILS, DES RECOMMANDATIONS OU DES AVERTISSEMENTS DE SÉCURITÉ DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT PAR LE VENDEUR N'ENGAGE EN AUCUN CAS LA RESPONSABILITÉ DE CE DERNIER.**

9. **EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE DE DOMMAGES. EN AUCUN CAS LE VENDEUR NE POURRA ÊTRE TENU RESPONSABLE DE DOMMAGES INDIRECTS, CONSÉCUTIFS, ACCESSOIRES, SPÉCIAUX OU PUNITIFS DÉCOULANT DE OU LIÉS AUX PRÉSENTES CONDITIONS OU À LA VENTE DE MARCHANDISES À L'ACHETEUR, Y COMPRIS, SANS LIMITATION, LE MANQUEMENT À TOUTE OBLIGATION OU GARANTIE IMPOSÉE AU VENDEUR EN VERTU DES PRÉSENTES OU EN RELATION AVEC CELLES-CI. AUX FINS DES PRÉSENTES, LES DOMMAGES CONSÉCUTIFS COMPRENNENT, SANS LIMITATION, LA PERTE D'UTILISATION, DE REVENUS OU DE BÉNÉFICES, OU LES PERTES SUBIES À LA SUITE D'UN PRÉJUDICE (Y COMPRIS LE DÉCÈS) CAUSÉ À TOUTE PERSONNE, OU LA PERTE OU L'ENDOMMAGEMENT DE TOUT BIEN (Y COMPRIS, SANS LIMITATION, LES BIENS MANIPULÉS OU TRAITÉS PAR L'UTILISATION DES MARCHANDISES), LES DOMMAGES OU PERTES RÉSULTANT DE RÉCLAMATIONS D'AUTRES PERSONNES À L'ENCONTRE DE L'ACHETEUR, OU LES DOMMAGES OU PERTES SUBIS À LA SUITE D'UN ARRÊT DE TRAVAIL. L'ACHETEUR DOIT INDEMNISER, DÉFENDRE ET DÉGAGER LE VENDEUR DE TOUTE RESPONSABILITÉ, COÛT OU DÉPENSE QUE LE VENDEUR POURRAIT SUBIR EN RAISON DE TOUTE PERTE, DOMMAGE OU BLESSURE DE CE TYPE.**

10. **ESSAIS/REVENTE.** Sauf accord écrit contraire du Vendeur, tous les essais seront effectués par le Vendeur dans ses propres locaux ou dans ceux d'un tiers désigné par lui, et les Marchandises seront acceptées aux points d'expédition. Si les Marchandises vendues en vertu des présentes sont revendues par l'Acheteur sans aucune modification ni transformation par l'Acheteur ni incorporation dans les produits de l'Acheteur, l'Acheteur s'engage à inclure dans le contrat de revente des dispositions limitant les recours à l'encontre du Vendeur prévus aux sections 7, 8 et 9.

11. **FORCE MAJEURE.** Le Vendeur ne sera pas responsable des retards dans l'exécution de ses obligations dus à des causes échappant à son contrôle raisonnable, y compris, mais sans s'y limiter, les cas de force majeure, les actes de l'Acheteur, les incendies, les grèves, les conflits sociaux, les inondations, pandémies, épidémies, restrictions de quarantaine, guerre ou acte terroriste, insurrection ou émeute, actes des autorités civiles ou militaires, respect des ordres prioritaires ou des classements de préférence émis par tout gouvernement ou fournisseur de services publics, actes des autorités gouvernementales concernant la révocation des permis/licences d'exportation ou de réexportation, embargos sur le fret, pénurie de véhicules, accidents ou retards de transport, conditions météorologiques exceptionnellement sévères, ou incapacité à obtenir la main-d'œuvre, les matériaux ou les fournitures nécessaires, ou retards des sous-traitants. En cas de retard de ce type, la date de livraison des Marchandises, le cas échéant, sera reportée d'une durée raisonnable, ou la livraison des Marchandises pourra être annulée, sans engager la responsabilité du Vendeur, à la discrétion de ce dernier. Les présentes Conditions ne pourront en aucun cas faire l'objet d'une annulation par l'Acheteur, que ce soit en raison d'un retard de livraison des

Marchandises ou de toute autre cause, sans le consentement écrit préalable du Vendeur. En cas d'annulation, des frais d'annulation jugés adéquats par le Vendeur s'appliqueront.

12. RESPECT DES LOIS. L'Acheteur s'engage à ce que les Marchandises ne soient en aucun cas utilisées, revendues, transférées, exportées ou réutilisées par lui en violation des lois, règlements ou règles de toute entité gouvernementale fédérale, étatique, provinciale, municipale, locale ou autre, et l'Acheteur s'engage à indemniser, défendre et dégager le Vendeur de toute responsabilité en cas de préjudice, de dommages ou de responsabilité qui lui seraient causés (y compris, sans s'y limiter, les honoraires d'avocat raisonnables, les frais de justice et les frais d'enquête et de défense) par l'une des utilisations susmentionnées ou par le non-respect de toute loi ou réglementation. En cas de vente internationale des Marchandises, l'Acheteur se conformera à toutes les lois applicables relatives à l'importation des Marchandises et le Vendeur se conformera à toutes les lois applicables relatives à l'exportation des Marchandises, conformément aux conditions de livraison convenues. Le Vendeur aura la faculté de prolonger ou de résilier les présentes Conditions dans le cas où le processus d'importation ou d'exportation serait retardé pour quelque raison que ce soit et aura droit à des frais de résiliation raisonnables ainsi qu'à des dommages-intérêts pour retard.

13. RÉSILIATION. Le Vendeur peut, sans préavis et sans frais ni responsabilité à sa charge, résilier les présentes Conditions et/ou toute commande passée en vertu des présentes Conditions, si l'un des cas suivants se produit : (i) l'Acheteur ne paie pas au Vendeur les Marchandises livrées conformément aux présentes Conditions ; (ii) le coût des Marchandises pour le Vendeur augmente et le Vendeur n'est pas en mesure de répercuter ces coûts sur l'Acheteur ; (iii) le Vendeur est dans l'incapacité d'obtenir des quantités suffisantes de Marchandises pour honorer les commandes de l'Acheteur ; ou (iv) l'ouverture d'une procédure à l'encontre de l'Acheteur, volontaire ou involontaire, en matière de faillite ou d'insolvabilité, ou en vue de la nomination d'un administrateur judiciaire ou d'un syndic, ou dans le cas où l'Acheteur procéderait à une cession au profit de ses créanciers. Outre les droits de résiliation susmentionnés, le Vendeur peut, à sa convenance et sans frais ni responsabilité pour lui, moyennant un préavis de trente (30) jours adressé à l'Acheteur, résilier les présentes Conditions et/ou toute commande passée en vertu des présentes Conditions concernant toute Marchandise non livrée à l'Acheteur conformément à un bon de commande ou à tout document similaire. Le Vendeur ne sera pas tenu responsable des dommages-intérêts résultant d'un défaut ou d'un retard de livraison des Marchandises dû à des causes échappant à son contrôle raisonnable et survenant sans faute ni négligence de sa part, à condition que le Vendeur fasse des efforts raisonnables pour informer l'Acheteur de toute cause de ce type. En outre, l'Acheteur s'engage à rembourser au Vendeur tous les frais et coûts engagés pour le recouvrement de tout solde contractuel impayé, y compris, sans s'y limiter, les frais juridiques et/ou les frais et dépens judiciaires (y compris les honoraires d'avocat).

14. AVERTISSEMENT DE SÉCURITÉ ET MANIPULATION. L'INHALATION PROLONGÉE DE SILICE EN SUSPENSION DANS L'AIR CONTENUE DANS LE SABLE DE SILICE, LA CRISTOBALITE ET LES MATÉRIAUX CONTENANT DE LA SILICE PEUT PROVOQUER DES MALADIES RESPIRATOIRES, NOTAMMENT LA SILICOSE, UNE MALADIE PULMONAIRE PROGRESSIVE, INVALIDANTE ET PARFOIS MORTELLE. LE CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE SUR LE CANCER A ÉTABLI QUE LA POUSSIÈRE DE SILICE (QUI COMPREND LA SILICE CRISTALLINE ET LA SILICE MICROCRISTALLINE D') SOUS FORME DE POUSSIÈRE DE QUARTZ OU DE CRISTOBALITE PEUT PROVOQUER UN CANCER DU POUMON CHEZ L'HOMME. LE RISQUE DE MALADIE PULMONAIRE EST ACCRU LORSQUE LE TABAGISME EST ASSOCIÉ À L'INHALATION DE SILICE. DES FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ ACTUELLES CONTENANT DES INFORMATIONS DE SÉCURITÉ SONT DISPONIBLES ET DOIVENT ÊTRE CONSULTÉES.

AVERTISSEMENT : AGENTS DE PROPULSION ENROBÉS DE RÉSINE, SABLE DE FONDERIE ENROBÉ DE RÉSINE ET AUTRES PRODUITS ENROBÉS DE RÉSINE – RISQUE D'EXPLOSION DE POUSSIÈRE ET RISQUE DE RÉACTIONS CUTANÉES ALLERGIQUES. OPÉRATIONS DE DÉCHARGEMENT – NE PAS DÉPASSER 5 PSI LORS DU DÉCHARGEMENT DE CE MATÉRIAU AFIN DE MINIMISER LA FORMATION DE POUSSIÈRE EN SUSPENSION ET LE RISQUE D'EXPLOSION DE POUSSIÈRE.

AVERTISSEMENT : SABLE DE FRACTURATION, AGENTS DE SOUTIEN ENROBÉS DE RÉSINE, QUARTZ, SILICE POLYMORPHE ET FELDSPATH – CES MATÉRIAUX CONTIENNENT DE LA SILICE CRISTALLINE LIBRE. NE PAS INHALER LA POUSSIÈRE. UNE PROTECTION RESPIRATOIRE ADÉQUATE, DES MESURES DE PRÉVENTION CONTRE LA POUSSIÈRE DE SILICE ET LES PROTOCOLES RÉGLEMENTAIRES APPLICABLES EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ DOIVENT ÊTRE STRICTEMENT RESPECTÉS À TOUT MOMENT LORS DE LA MANIPULATION DES MARCHANDISES FOURNIES PAR LE VENDEUR AFIN DE MINIMISER LE RISQUE DE BLESSURES DÙ À L'INHALATION DE SILICE EN SUSPENSION DANS L'AIR. LE VENDEUR NE PEUT ÊTRE TENU RESPONSABLE ENVERS L'ACHETEUR DE TOUT EFFET NOCIF POUR LA SANTÉ QUI POURRAIT ÊTRE CAUSÉ PAR L'EXPOSITION AUX MARCHANDISES FOURNIES PAR LE VENDEUR. L'acheteur garantit qu'il avertira de manière adéquate tous ses employés et clients susceptibles d'entrer en contact avec les marchandises fournies par le vendeur des risques pour la santé décrits ci-dessus. En outre, l'acheteur garantit qu'il se conformera pleinement à toutes les réglementations et directives applicables en matière de santé et de sécurité relatives à la manipulation sur le lieu de travail des Produits fournis par le Vendeur. L'acheteur s'engage à ce que, si les Produits fournis par le Vendeur sont revendus par l'acheteur, celui-ci inclue dans son contrat de revente des dispositions reprenant l'intégralité du contenu de la présente section 14, y compris les avertissements de sécurité susmentionnés. L'acheteur reconnaît et accepte expressément qu'il dispose de l'expertise et des connaissances nécessaires concernant l'utilisation prévue des Marchandises fournies par le Vendeur et de toute utilisation ou tout autre produit ou matériau fabriqué à partir de celles-ci, et l'acheteur assume tous les risques et toute responsabilité quant aux résultats obtenus par l'utilisation des Marchandises, qu'elles soient utilisées seules ou en combinaison avec d'autres substances ou dans tout processus. Les dispositions de la présente section 14 resteront en vigueur après l'expiration ou la résiliation anticipée des présentes Conditions, comme prévu dans les présentes.

15. INDEMNISATION. L'ACHETEUR S'ENGAGE À DÉGAGER INTIÈREMENT DE TOUTE RESPONSABILITÉ, À INDEMNISER, DÉFENDRE ET DE DÉGAGER DE TOUTE RESPONSABILITÉ LE VENDEUR ET TOUTES SES ENTITÉS ET PERSONNES AFFILIÉES, AINSI QUE TOUS LES FOURNISSEURS DIRECTS OU INDIRECTS DU VENDEUR, CONTRE TOUTE RÉCLAMATION, DEMANDE, DOMMAGE, ACTION OU CAUSE D'ACTION EN DROIT OU EN ÉQUITÉ, AINSI QUE CONTRE TOUTES LES PERTES, COÛTS, AMENDES, PÉNALITÉS, DÉPENS ET HONORAIRES D'AVOCATS Y AFFÉRENTS, LIÉS À OU DÉCOULANT DE QUELQUE MANIÈRE QUE CE SOIT D'UNE NÉGLIGENCE OU D'UNE VIOLATION DES PRÉSENTES CONDITIONS PAR L'ACHETEUR OU DE L'ACCEPTATION, DE LA MANUTENTION, DU TRANSPORT, DU STOCKAGE, DE LA VENTE, ÉLIMINATION OU L'UTILISATION DES MARCHANDISES, QU'ELLES SOIENT UTILISÉES SEULES OU EN COMBINAISON AVEC D'AUTRES SUBSTANCES OU DANS TOUT PROCÉDÉ, L'EXPOSITION À ET/OU LES EFFETS RÉSIDUELS DE L'UNE QUELCONQUE DES MARCHANDISES, INVOQUÉS PAR L'ACHETEUR OU TOUT TIERS (Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y

LIMITER, LES EMPLOYÉS DE L'ACHETEUR, LES ENTREPRENEURS OU SOUS-TRAITANTS, LES AGENCES OU ENTITÉS GOUVERNEMENTALES, LES PROPRIÉTAIRES IMMOBILIERS OU LES ASSUREURS DE L'UNE DE CES PARTIES OU DE L'ACHETEUR) POUR DES DOMMAGES MATÉRIELS OU DES BLESSURES CORPORELLES, DES MALADIES ET/OU UN DÉCÈS, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES CIRCONSTANCES DANS LESQUELLES : (1) LE VENDEUR EST PRÉSUMÉ ET/OU RECONNU COUPABLE DE NÉGLIGENCE, EN TOTALITÉ OU EN PARTIE ; ET/OU (2) LES MARCHANDISES SONT PRÉSUMÉES ET/OU RECONNUES DÉFECTUEUSES ET/OU RESPONSABLES, EN TOTALITÉ OU EN PARTIE, DES BLESSURES, DU DÉCÈS ET/OU DES DOMMAGES. LES DISPOSITIONS DE LA PRÉSENTE SECTION 15 SURVIVRONT À L'EXPIRATION OU À LA RÉSILIATION ANTICIPÉE DES PRÉSENTES CONDITIONS, TEL QUE PRÉVU DANS LES PRÉSENTES.

16. DROIT APPLICABLE ; COMPÉTENCE JUDICIAIRE. Les présentes Conditions sont régies, interprétées et appliquées conformément aux lois de l'État de l'Ohio, sans donner effet à aucune disposition ou règle en matière de choix de la loi applicable ou de conflit de lois qui entraînerait l'application des lois d'une juridiction autre que celle de l'État de l'Ohio. La compétence exclusive pour tous les litiges, réclamations ou causes d'action découlant des présentes Conditions ou de toute transaction d'achat et de vente de Marchandises entre l'Acheteur et le Vendeur appartient aux tribunaux d'État et fédéraux situés dans le comté de Cuyahoga, dans l'Ohio, et l'Acheteur et le Vendeur se soumettent chacun, ainsi que leurs biens, à la compétence personnelle exclusive et à la juridiction de ces tribunaux. Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'Acheteur et le Vendeur sont tous deux des sociétés dûment constituées en vertu des lois du Canada, les présentes Conditions seront régies, interprétées et appliquées conformément aux lois de la province de l'Ontario, sans donner effet à aucune disposition ou règle en matière de choix de loi ou de conflit de lois qui entraînerait l'application des lois d'une juridiction autre que la province de l'Ontario. Dans ce cas, la compétence exclusive pour tous les litiges, réclamations ou causes d'action découlant des présentes Conditions ou de toute transaction d'achat et de vente de Marchandises entre l'Acheteur et le Vendeur reviendra aux tribunaux de la province de l'Ontario situés dans la ville de Toronto, et l'Acheteur et le Vendeur se soumettent chacun, ainsi que leurs biens, à la compétence personnelle exclusive et à la juridiction de ces tribunaux. L'Acheteur et le Vendeur renoncent chacun à tout droit de faire appel à un jury pour résoudre tout litige, qu'il soit de nature contractuelle, délictuelle ou autre, découlant des présentes Conditions ou s'y rapportant. La Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises ne s'applique pas aux transactions effectuées conformément aux présentes Conditions. Toute action intentée par l'Acheteur découlant des présentes Conditions ou s'y rapportant doit être engagée dans un délai d'un (1) an à compter de la survenance du motif de l'action.

17. GÉNÉRALITÉS ; INTÉGRALITÉ DE L'ACCORD. Les présentes Conditions constituent l'accord unique et complet entre les parties concernant la vente des Marchandises qui y sont visées et remplacent tous les accords oraux et écrits antérieurs ou contemporains entre elles concernant ce même sujet. Tous les accords, engagements, conditions et dispositions contenus dans les présentes s'appliquent et lient les cessionnaires et les ayants droit de l'Acheteur. Les présentes Conditions ne peuvent être cédées par l'Acheteur sans le consentement écrit préalable du Vendeur. Toute cession présumée sans le consentement écrit préalable du Vendeur sera nulle et sans effet. Les signatures électroniques ou tout autre moyen d'authentification fiable par lequel l'Acheteur manifeste son consentement aux présentes Conditions seront valables pour lier l'Acheteur aux termes des présentes. L'Acheteur s'engage à ne divulguer aucune information relative aux prix ou autre information confidentielle du Vendeur à des tiers sans le consentement écrit préalable du Vendeur. L'Acheteur s'engage à souscrire une assurance suffisante pour couvrir ses responsabilités au titre des présentes Conditions, à désigner le Vendeur comme assuré supplémentaire et à fournir un certificat d'assurance sur demande. Le fait que le Vendeur n'exige pas le paiement intégral ou l'exécution stricte, ou qu'il renonce à faire valoir un manquement ou un défaut de l'Acheteur, ne saurait être considéré comme une renonciation à faire valoir tout manquement ou défaut ultérieur. L'exercice ou le non-exercice d'un recours n'empêche pas l'exercice de ce recours à un autre moment ou de tout autre recours à tout moment. Si une disposition ou une partie des présentes Conditions est jugée invalide, illégale, abusive ou inapplicable, les autres dispositions et parties des présentes n'en seront pas affectées. Les titres utilisés dans les présentes sont uniquement destinés à faciliter la lecture des parties et n'affectent pas l'interprétation des présentes. Toute erreur matérielle est susceptible d'être corrigée. Aucune modification ou renonciation aux présentes Conditions ne lie le Vendeur à moins d'avoir été approuvée par écrit par celui-ci, et les présentes Conditions ne peuvent être modifiées que par un document écrit signé par toutes les parties aux présentes.